



Retour de caution - non rendue

Par **da fonseca e sousa valeri**, le **24/10/2018** à **11:34**

bonjour,

J'ai fait le 6 septembre ma prévisite de départ, et le 13 septembre mon état des lieux sortant. Tout était parfait, et j'ai fait ce qui m'était demandé dans le compte rendu de pré visite. mais hier, j'ai reçu un courrier me disant que ma caution ne me serait pas rendue, car il y avait des travaux a faire dans l'appartement. mon ex bailleur a t'il le droit de faire ça ?
merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **24/10/2018** à **13:20**

Bonjour,

Vous dites que l'état des lieux a été fait et que tout était parfait, je comprends que cet état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée.

Le bailleur ne peut donc pas vous retenir la moindre somme pour d'éventuels travaux car ces travaux devraient être justifiés par un écart entre les états des lieux...